



Règlement sportif 2026

Directives pour les manifestations sportives

Base	Statuts de la SKF
Auteur	Luca Rohner (Chef de Sport de Performance SKF)
Collaboration	Groupe de pilotage sport SKF Directeur général SKF Services centraux SKF Déléguée Ippon-Shobu
Diminution	Comité central de la SKF
Circuit de distribution	Public, publication via www.karate.ch
Statut	Final
Version	1.0
Date	12.12.2025

Pour des raisons de lisibilité, nous renonçons à l'emploi simultané des formes linguistiques féminines et **masculines** et utilisons le masculin générique dans la suite du texte. Toutes les désignations de personnes s'appliquent indifféremment aux deux sexes.

La version allemande de ce concept sportif prévaut sur les autres versions linguistiques en cas de conflit d'interprétation.

Table des matières

1	Introduction	4
2	Dispositions générales	5
2.1	<i>Champ d'application.....</i>	5
2.2	<i>Responsabilités.....</i>	5
2.3	<i>Dispositions antidopage de Swiss Olympic</i>	5
2.4	<i>Responsabilité.....</i>	5
2.5	<i>Manifestations officielles de la SKF.....</i>	5
2.6	<i>Règlement.....</i>	5
3	Organisation sportive	6
3.1	<i>Publications.....</i>	6
3.2	<i>Cadre temporel.....</i>	6
3.3	<i>Invitation</i>	6
3.4	<i>Inscription (athlètes, arbitres, coach, photographe).....</i>	6
3.4.1	Contrôle des cartes SKF (athlètes)	6
3.4.2	Antidopage : Déclaration de soumission au dopage (athlètes)	7
3.4.3	Frais d'inscription.....	7
3.4.4	Inscription en ligne au tournoi	8
3.5	<i>Date limite d'inscription</i>	8
3.6	<i>Changements de poids.....</i>	8
3.7	<i>Tirage au sort</i>	8
3.7.1	Si le nombre de participants est insuffisant.....	9
3.7.2	Têtes de série dans les catégories individuelles des tournois Shobu à partir des moins de 16 ans.....	9
3.7.3	Qualifications dans les catégories individuelles du championnat suisse Shobu.....	9
3.7.4	Vainqueur de la Swiss Karate League Cup dans les catégories Elite	10
3.7.5	Vainqueur du Grand Slam U18, U21 et Elite	10
3.8	<i>Horaire.....</i>	10
3.8.1	Shobu : Swiss Karate League.....	10
3.8.2	Shobu : Championnats suisses	11
3.8.3	Ippon Shobu : Championnats suisses.....	11
3.8.4	Remise des prix.....	11
4	Conditions de participation	12
4.1	<i>Athlètes.....</i>	12
4.2	<i>Coachs & Assistants.....</i>	13
4.3	<i>Presse & officiels</i>	13
4.4	<i>Arbitre.....</i>	14
5	Pénalités, protestations	15
5.1	<i>Peines.....</i>	15
5.2	<i>Protestations.....</i>	15

6 Programme sportif : Tournois de shobu	16
6.1 <i>Équipement.....</i>	16
6.2 <i>Classes d'âge et gradation minimale.....</i>	17
6.3 <i>Discipline : KATA-INDIVIDUEL</i>	17
6.3.1 Catégories.....	17
6.3.2 Double participations.....	17
6.3.3 Règlement - KATA	17
6.4 <i>Discipline : KATA-TEAM.....</i>	18
6.4.1 Catégories.....	18
6.4.2 Double participations.....	18
6.4.3 Règlement	18
6.5 <i>Discipline : KUMITE - Individuel.....</i>	19
6.5.1 Catégories.....	19
6.5.2 Contrôle du poids.....	20
6.5.3 Double participations.....	20
6.5.4 Règlement - KUMITE	20
6.6 <i>Discipline : KUMITE - TEAM</i>	20
6.6.1 Catégories.....	20
6.6.2 Contrôle du poids.....	20
6.6.3 Double participations.....	20
6.6.4 Règlement	21
7 Programme d'activités sportives : Tournois d'ippon shobu.....	22
7.1 <i>Règlement.....</i>	22
7.2 <i>Équipement.....</i>	22
7.3 <i>Classes d'âge et gradation minimale.....</i>	22
7.3.1 Classements aux tournois Ippon-Shobu	22
7.4 <i>Discipline : KUMITE - Individuel.....</i>	23
7.4.1 Catégories Kumite individuel	23
7.4.2 Mode de compétition en kumite individuel	23
7.4.3 Classes de poids/tolérance de poids	23
7.4.4 Double participations.....	23
7.5 <i>Discipline : KUMITE - TEAM</i>	24
7.5.1 Objectifs généraux.....	24
7.5.2 Catégories d'équipes	24
7.5.3 Mode de compétition en kumite par équipe	24
7.5.4 Classes de poids/tolérance de poids	24
8 Programme sportif : para-karaté	25
9 Modifications du règlement sportif.....	27
Annexe 1 : Dispositions médicales générales.....	28
Annexe 2 : Catalogue officiel WKF	29



1 Introduction

Le présent règlement sportif comprend le programme de compétition proposé par la Swiss Karate Federation (SKF) et détermine les qualifications permettant de participer aux championnats organisés par la SKF.

Dans le contexte du souhait des karatékas de disposer d'un programme de compétition et de sport attrayant, il convient de rappeler que le karatédo est un art martial qui ne se limite pas à gagner des compétitions, mais qui, dans le cadre d'un entraînement intensif, montre également une voie vers le contenu spirituel du karatédo.

La SKF s'engage pour un sport respectueux, loyal et couronné de succès. Elle donne l'exemple du fair-play en traitant l'autre - ainsi que ses organes et ses membres - avec respect, en agissant et en communiquant de manière transparente. La SKF reconnaît la "Charte d'éthique" du sport suisse et se soumet à l'instance centrale indépendante de signalement Swiss Sport Integrity.

2 Dispositions générales

2.1 Champ d'application

Les dispositions suivantes s'appliquent à l'ensemble des activités sportives de la SKF. Tous les domaines qui ne sont pas explicitement réglés dans le présent règlement sont régis par le groupe de pilotage sport SKF.

2.2 Responsabilités

Le Comité central de la SKF et le Département Sport doivent remplir les tâches découlant des statuts de la SKF. Ils peuvent nommer, pour les assister, des collaborateurs spécialisés qui sont responsables devant eux. Tous les tournois officiels de la SKF sont placés sous la surveillance de la Commission nationale d'arbitrage.

2.3 Dispositions antidopage de Swiss Olympic

Les participants s'engagent à respecter le règlement antidopage en vigueur. En s'inscrivant, les participants confirment qu'ils se soumettent au règlement antidopage de Swiss Olympic (Swiss Sport Integrity). En outre, chaque athlète une déclaration de renonciation au dopage. Celle-ci a une validité illimitée. Des contrôles peuvent être effectués à chaque tournoi et à l'entraînement.

2.4 Responsabilité

Les participants doivent veiller eux-mêmes à une couverture d'assurance suffisante. L'organisateur ainsi que la SKF ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables. En s'inscrivant, les participants et le responsable du dojo confirment qu'ils sont en bonne santé physique/psychique, qu'ils sont aptes à faire du sport et qu'ils peuvent participer au tournoi sans problème. Aucun certificat médical n'est requis pour les tournois SKF.

2.5 Manifestations officielles de la SKF

Sont considérées comme des manifestations officielles de la SKF

- Championnats suisses de shobu (tournoi final de la Swiss Karate League) et d'ippon shobu.
- Tournois de la Swiss Karate League SKF (Shobu); ces tournois sont considérés comme des tournois de qualification pour le tournoi final (Championnats suisses). Un comité d'organisation est responsable de leur réalisation (y compris les CS Shobu).
- Swiss Karate Cup Ippon Shobu.
- Rencontres nationales et internationales ainsi que cours de formation désignés explicitement par le comité central du SKF.

2.6 Règlement

Les compétitions se déroulent selon le règlement WKF/ESKA/SKF. Sous réserve de dispositions nationales particulières (proposition de la Commission nationale des arbitres ; approbation du Comité central).

3 Organisation sportive

3.1 Publications

Les tournois officiels de la SKF (Championnats suisses et Swiss Karate League) sont publiés sur Sportdata.org. Tous les dojos en seront informés par e-mail dès qu'il sera publié.

Les services centraux sont responsables de la saisie des listes de classement et la liste des points correctes. Sur Sportdata/SportsID (tournois officiels de la SKF), toutes les personnes concernées (athlètes, coachs + officiels, arbitres) doivent s'inscrire pour participer. Toutes les inscriptions sont mises en ligne publiquement. Seront publiées: L'événement, les catégories, les coachs, les arbitres, les officiels, les statistiques des médailles, les tirages au sort par catégorie, les athlètes dans les catégories, la liste des résultats et les notes.

3.2 Cadre temporel

- | | |
|--|--|
| ■ Invitation | mis en ligne au plus tard 8 semaines avant le championnat |
| ■ Inscription | Dès l'invitation, jusqu'à la date de clôture des inscriptions |
| ■ Autorisation | au plus tard 2 semaine avant la date de clôture des inscriptions |
| ■ Date limite d'inscription | au plus tard 3-4 semaines avant le championnat |
| ■ Changements de poids | au plus tard 5 jours avant le tirage au sort |
| ■ Tirage au sort | publié au plus tard une semaine avant le championnat |
| ■ Horaire | publié au plus tard une semaine avant le championnat |
| ■ Classements | publiés au plus tard 1 semaine après le championnat |
| ■ Les listes de points (seulement Shobu) | seront publiées lors de la mise en ligne suivante du tournoi. |

3.3 Invitation

Pour toutes les manifestations SKF couvertes par le présent règlement sportif, les services centraux établissent un avis de course.

3.4 Incription (athlètes, arbitres, coach, photographe)

Les inscriptions aux championnats suisses et aux tournois de la Swiss Karate League doivent contenir les éléments suivants :

- | | |
|--|--|
| ■ Contrôle passeport SKF autorisée | (athlètes) |
| ■ Déclaration de soumission au dopage (ADUE, version : 01.07.2024) | (athlètes) |
| ■ Frais d'inscription | (athlètes) |
| ■ Incription en ligne au tournoi | (athlètes, coachs, photographe, et arbitres) |

3.4.1 Contrôle des cartes SKF (athlètes)

Les passeports SKF (contrôle 1x par an) des participants, doivent être remises à :

Fédération suisse de karaté
Services centraux

Tous les passeports doivent être autorisés à l'avance avant de pouvoir s'inscrire sur Sportdata/SportsID. Pour toutes les compétitions, les passeports peuvent être envoyés au fur et à mesure aux services centraux pour un contrôle centralisé. L'enregistrement et le visa des résultats sont effectués par le responsable du dojo.

3.4.2 Antidopage : Déclaration de soumission au dopage (athlètes)

Conformément aux prescriptions de Swiss Olympic (Swiss Sport Integrity), chaque participant au tournoi (toutes catégories confondues) doit signer une déclaration de soumission au dopage. Le formulaire signé doit être téléchargé en temps voulu (au plus tard deux semaines avant la clôture des inscriptions) sur SportsID pour autorisation sous **forme de PDF de 2 pages**. Ce n'est que lorsque ce formulaire a été téléchargé ET autorisé par la SKF qu'une inscription à un tournoi peut être effectuée. Pour les mineurs (moins de 18 ans), le représentant légal doit également signer le formulaire.

Le formulaire actuel peut être consulté sous le lien suivant :

<https://www.karate.ch/sport/doping/>

Les versions signées restent valables jusqu'à ce qu'une adaptation soit effectuée de la part de Swiss Sport Integrity.

L'athlète soussigné renonce à toute forme de dopage. En cas de violation des règles antidopage, le sportif se soumet à la sanction prévue par les statuts et les règlements de Swiss Olympic (www.swissolympic.ch & <http://www.sportintegrity.ch/statut>). Il déclare en avoir pris connaissance. Il reconnaît la compétence exclusive de la Chambre disciplinaire de Swiss Olympic pour juger en première instance les infractions liées au dopage et se soumet expressément à sa compétence d'appréciation.

Les décisions de la chambre disciplinaire peuvent être portées devant le TAS (Tribunal arbitral du sport). Celui-ci statue en dernier ressort. Le sportif se soumet également à la compétence exclusive du TAS en tant qu'autorité de recours au sens d'un tribunal arbitral indépendant, à l'exclusion des tribunaux étatiques. Les dispositions du "Code de l'arbitrage en matière de sport" sont applicables.

- **Les cannabinoïdes (p. ex. marijuana, haschisch) sont du dopage !**

Les règles et les listes des substances et méthodes interdites ainsi que des médicaments autorisés peuvent être consultées sur Internet à l'adresse suivante <http://www.sportintegrity.ch/dopingliste> peuvent être consultées.

- **Base de données des médicaments www.sportintegrity.ch**

- **Application gratuite sur l'AppStore www.sportintegrity.ch**

Elle permet de vérifier si un médicament autorisé en Suisse contient ou non des substances interdites.

Ordonnance légale Conseil fédéral :

Ordonnance sur l'encouragement du sport et de l'activité physique, art. 75

Toute personne participant à des compétitions sportives doit se soumettre à des contrôles antidopage pendant les douze heures précédant le début de la compétition à laquelle le sportif s'est inscrit pour participer et après la fin de la compétition, pendant le temps nécessaire à l'exécution des contrôles.

3.4.3 Frais d'inscription

Toutes les inscriptions sont automatiquement placées sur la liste d'attente et ne sont déplacées sur la liste de départ définitive qu'après réception du paiement.

■ Individuel Enfant / Cadet	Fr. 40.00	■ Team Kata	Fr. 75.00
■ Individuel Juniors / U21	Fr. 45.00	■ Team Kumite	Fr. 90.00
■ Individuel Elite	Fr. 50.00		

paiement des frais d'inscription :

A : Paypal

En cas de paiement des frais d'inscription via la fonction Paypal dans Sportdata/SportsID, les inscriptions sont automatiquement transférées de la liste d'attente à la liste des confirmés.

Si le paiement est effectué après la date limite d'inscription, une taxe de CHF 50.00 sera due pour les dépenses supplémentaires. Les versements sont possibles au plus tard 2 jours après la clôture des inscriptions - ensuite, les inscriptions non payées seront supprimées de la liste d'attente.

B : Paiement bancaire

S'il n'est pas possible de payer par Paypal, il est possible de verser les frais d'inscription sur le compte suivant :

IBAN : CH86 0023 2232 1099 0502 L (UBS, Zurich/
Swiss Karate Federation, 1700 Fribourg)

Si le versement sur le compte UBS est effectué
avant la date limite d'inscription, des frais de 50 CHF
seront facturés pour les dépenses supplémentaires.

Si le versement est effectué après la date limite d'inscription, les frais pour dépenses supplémentaires augmentent à CHF 100.00 (50.00+50.00). Les versements sont possibles au plus tard 2 jours après la clôture des inscriptions - ensuite, les inscriptions non payées seront supprimées de la liste d'attente.

3.4.4 Incription en ligne au tournoi

Tous les participants (*athlètes, coachs, photographe du dojo et arbitres*) à l'événement doivent s'inscrire à temps sur SportsID.

3.5 Date limite d'inscription

Si le délai d'inscription n'est pas respecté ou si l'inscription est incomplète, il est possible d'inscrire des participants au tournoi (athlètes, coachs et photographe du dojo) ou de compléter l'inscription contre un supplément de Fr. 50.00 par participant (au plus tard 2 jours avant le tirage au sort, paiement inclus). Les désinscriptions après la date limite d'inscription ne seront pas remboursées.

3.6 Changements de poids

Chaque dojo est responsable de l'exactitude du poids et de la catégorie de poids de chaque athlète.

- Modifications de poids (uniquement U12/U14) : Doivent être modifiés directement sur SportsID au plus tard 5 jours avant le tirage au sort et obligatoirement signalés par e-mail aux services centraux.
- CHANGEMENT DE CATEGORIE DE POIDS : Peut encore être adapté au plus tard 5 jours avant le tirage au sort (uniquement par e-mail à Services centraux : skf-leistungssport@karate.ch).

3.7 Tirage au sort

Les athlètes sont tirés au sort si **TOUT** est en ordre le jour du tirage au sort (autorisation, frais d'inscription payés, preuve des amendes payées). Dans le cas contraire, le droit de participation est annulé.

3.7.1 Si le nombre de participants est insuffisant

Catégorie individuelle :

Si moins de 4 athlètes participent à une catégorie individuelle au moment de la clôture des inscriptions, ils seront automatiquement classés dans la catégorie supérieure de leur classe d'âge. S'il s'agit de la catégorie la plus élevée, la répartition se fait automatiquement dans la catégorie immédiatement inférieure. Les dojos concernés seront informés par la suite.

Team Kata :

La catégorie Team-Kata est organisée lors des tournois de la Swiss Karate League et des championnats suisses à partir d'un nombre de participants de 2 équipes. Si le nombre de participants est insuffisant, deux catégories d'âge peuvent être réunies, comme par exemple : U18+Seniors -> Seniors. Si malgré la fusion des catégories d'âge, il y a toujours trop peu de participants, les catégories Male et Female peuvent également être fusionnées. Les dojos concernés seront informés par la suite.

Si une équipe Kata annule son inscription après la clôture des inscriptions ou ne se présente pas le jour de la compétition, la catégorie de l'équipe sera annulée (aucune médaille ne sera attribuée). L'équipe a tout de même la possibilité de présenter son kata et son bunkai comme démonstration/exercice aux participants et aux arbitres.

Team Kumite :

Tournois SKL : pas de Team-Kumite

Championnats suisses : La catégorie Team-Kumite est organisée à partir d'un nombre de participants de 2 équipes. Si une équipe de kumite annule son inscription après la clôture des inscriptions ou ne se présente pas le jour de la compétition, la catégorie par équipe sera annulée (aucune médaille ne sera attribuée).

3.7.2 Têtes de série dans les catégories individuelles des tournois Shobu à partir des moins de 16 ans

Les têtes de série pour les SKL/SM ne sont attribuées qu'à partir de la catégorie des moins de 16 ans et uniquement dans les catégories individuelles. Deux athlètes au maximum seront placés. Les têtes de série sont basées sur le classement SKL :

- Lors du 1er tournoi de l'année, les premiers et deuxièmes de chaque catégorie de la liste finale des points SKL de l'année précédente sont placés.
- A partir du 2e tournoi de l'année, les premiers et deuxièmes classés respectifs par catégorie de la liste de points SKL actuelle sont placés.

Remarques :

- Pour les têtes de série en U21/élite, les points ne sont pas emportés en cas de changement de catégorie de poids. Par contre, dans les catégories U16/U18, les points sont emportés pour les têtes de série.
- Répartition en cas d'égalité de points (placement 1 et 2) :
 - o En cas d'égalité de points, la première priorité est le nombre de premières places, puis le nombre de deuxièmes places, suivi du nombre de troisièmes places.
 - o Si l'égalité persiste après application de ces critères, le meilleur classement lors du dernier tournoi SKL avant le championnat suisse sera pris en compte.
 - o Si celui-ci est également identique, un seul athlète sera classé, voire aucun.

3.7.3 Qualifications dans les catégories individuelles du championnat suisse Shobu

La participation au championnat suisse Shobu dans les catégories individuelles se fait via les qualifications lors des tournois de la Swiss Karate League.

Pour se qualifier, l'athlète doit avoir participé à au moins $(X - 1)$ tournois SKL au cours de l'année en cours et avoir obtenu au moins $(X \times 2)$ points dans le classement officiel SKL. X correspond au nombre de tournois SKL organisés au cours de l'année en question. Les athlètes qui remplissent ces critères sont automatiquement qualifiés pour le championnat suisse Shobu dans leur catégorie.

Exemple : pour trois tournois SKL, au moins deux participations et six points sont requis ; pour quatre tournois SKL, au moins trois participations et huit points sont requis.

Si un athlète a un conflit de dates (compétition ayant lieu à la même date) pour un ou plusieurs tournois SKL en raison de sa participation à des tournois internationaux à points définis par la SKF, le nombre total X pour le calcul ci-dessus est réduit du nombre de conflits de dates liés à la participation.

En kumité, les points de qualification dans les catégories U21 et Elite ne peuvent pas être transférés dans une autre catégorie de poids. Dans les catégories d'âge inférieures (U12-U18), les points sont toutefois transférés en cas de changement de catégorie de poids.

Dans les disciplines par équipe (kata et kumité), aucune qualification n'est requise pour le championnat suisse.

points :		3ème rang	6 points
1er rang	10 points	5e rang	4 points
2ème rang	8 points	7e rang	2 points

Exceptions (absences confirmées par un médecin) :

Si un membre de l'équipe nationale de la SKF est victime d'une absence certifiée par un médecin (p. ex. blessure, maladie psychique, grossesse, etc.) qui l'empêche de participer à au moins deux tournois SKL de l'année en cours, une demande de réduction des exigences de qualification pour le championnat suisse peut être déposée auprès du chef de Sport de Performance.

La demande doit être soumise dans son intégralité au plus tard 5 semaines avant le championnat suisse et contenir notamment les documents suivants :

- un certificat médical confirmant l'absence et sa durée
- une liste des tournois SKL manqués
- une brève justification sportive du responsable du dojo

La décision concernant la demande est prise exclusivement par le Chef de Sport de Performance.

3.7.4 Vainqueur de la Swiss Karate League Cup dans les catégories Elite

L'athlète en tête de la liste des points dans une catégorie élite (18+), après tous les tournois de la Swiss Karate League au cours de l'année civile correspondante, est le vainqueur de la Swiss Karate League Cup de l'année. En cas d'égalité de points, la 1ère priorité est le nombre de rangs 1, puis le nombre de rangs 2, suivi du nombre de rangs 3.

3.7.5 Vainqueur du Grand Slam U18, U21 et Elite

Le "Grand Slam" récompense les karatékas qui, dans les catégories U18, U21 et Elite, ont remporté tous les tournois de la Swiss Karate League au cours de l'année civile correspondante ainsi que les championnats suisses la même année.

3.8 Horaire

L'horaire dépend du nombre d'inscriptions. En règle générale, les tournois ne devraient commencer qu'à partir de 09.00 heures.

3.8.1 Shobu : Swiss Karate League

Le tournoi se déroule sur deux jours.

Ce chapitre définit uniquement les jours auxquels se déroulent les différentes catégories. Le déroulement détaillé est basé sur le processus défini par le groupe de pilotage Sport SKF pour l'établissement des calendriers SKL et SM.

Samedi :

- Kata individuel : **U16, U18, U21 et Elite** (+ éventuellement Para-Karate)
- Kata par équipe : **U16, U18 et Elite**
- Kumite individuel : **U16, U18, U21 et Elite**

Dimanche :

- Kata individuel : **U12 et U14**
- Kata par équipe : **U14**
- Kumite individuel : **U12 et U14**

3.8.2 Shobu : Championnats suisses

Les Championnats suisses se déroulent sur deux jours.

Ce chapitre définit exclusivement les jours auxquels se déroulent les différentes catégories. Le déroulement détaillé est basé sur le processus défini par le groupe de pilotage Sport SKF pour l'établissement des calendriers SKL et SM.

Particularité des finales :

les combats finaux des catégories U16, U18, U21 et Elite (toutes disciplines confondues) auront lieu à la fin, soit après la fin de la discipline correspondante, soit à la fin de la journée de compétition (avant le kumité par équipe). Dans les catégories U12 et U14, les finales auront lieu immédiatement après les éliminatoires.

Samedi :

- Kata individuel : **U16, U18, U21 et Elite** (+ éventuellement Para-Karate)
- Kata par équipe : **U16, U18 et Elite**
- Kumite individuel : **U16, U18, U21 et Elite**
- Kumite par équipe* : **U16, U18 et Elite**

Dimanche :

- Kata individuel : **U12 et U14**
- Kata par équipe : **U14**
- Kumite individuel : **U12 et U14**

* Le groupe de pilotage Sport SKF décide des catégories d'âge qui seront représentées.

3.8.3 Ippon Shobu : Championnats suisses

Le tournoi se déroule sur une journée. Toutes les catégories se déroulent sans tour de consolation. Toutes les finales sont organisées de manière efficace en termes de temps, conformément au planning de déroulement.

Le déroulement des catégories est le suivant :

1. Eliminations
 - a. Catégories individuelles
 - b. Catégories d'équipes
2. Finale

3.8.4 Remise des prix

Les remise des prix ont lieu conformément à l'horaire. Les éventuels reports sont fixés par le responsable du ressort SKL en accord avec l'organisateur. Si un médaillé ne peut pas participer à la cérémonie protocolaire, il doit, lui ou son coach, en demander l'autorisation au responsable du ressort SKL. Celle-ci décide si la raison invoquée est suffisante. Les raisons suivantes sont considérées comme suffisantes :

- Urgence médicale
- Urgence familiale

Lors de la remise des prix, une tenue correcte est exigée (karaté-gi ou entraîneur). En cas de non-respect ou d'absence non autorisée, le classement sera annulé et le comité central SKF prononcera une sanction contre l'athlète fautif. Les athlètes qui abusent de la cérémonie de remise des prix pour des démonstrations politiques ou religieuses seront disqualifiés et le dojo se verra infliger une amende de CHF 500.00. En cas de récidive, l'athlète sera suspendu pour les deux tournois SKL/SM suivants.

4 Conditions de participation

4.1 Athlètes

Seuls les karatékas et les dojos/clubs qui sont également membres de la SKF et qui ne sont pas interdits par les sections ou par la SKF sont autorisés à participer à toutes les manifestations de la SKF. Une liste des clubs/personnes concernés sera communiquée à l'organisateur par le secrétariat de la SKF.

De plus, ils doivent être en possession d'un passeport SKF valable avec les inscriptions suivantes :

- Nom, prénom, lieu de résidence, date de naissance
- Photo d'identité originale
- Nom du dojo
- Timbre de membre SKF valable, payé aux sections/SKF
- Graduation : correctement inscrite et signée

Absolument aucune inscription au crayon, à l'exception de l'adresse, n'est acceptée !

Le Comité central se réserve le droit de transmettre les passeports à la commission technique de la section pour un examen plus approfondi.

Les athlètes participant en principe pour le dojo qui est inscrit dans le passeport. Les catégories Team-Kata et Team-Kumite constituent des exceptions (voir le programme sportif Shobu ou Ippon Shobu).

Chaque club et chaque école est tenu d'acheter chaque année une licence de membre valable pour chacun de ses membres pratiquant le karaté. Les moniteurs responsables sont chargés de veiller à ce que les licences de membre soient correctement collées dans le passeport de karaté régulier de la SKF. Les athlètes dont le passeport n'a pas été envoyée dans les délais et qui ne sont pas en ordre sans faille ne peuvent pas participer aux manifestations de la SKF. En cas de non-respect répété des règles d'inscription, une suspension de longue durée peut être prononcée.

Les personnes qui enfreignent la Charte d'éthique de Swiss Olympic/Office fédéral du sport et/ou le Code de conduite (athlètes, entraîneurs) ou qui font l'objet d'une procédure correspondante peuvent ne pas être admises par décision commune du président central et du président de la Commission nationale d'arbitrage. L'information à ce sujet sera donnée par les Services centraux du sport de masse SKF après l'annonce correspondante.

Étrangers sans domicile fixe en Suisse :

Les étrangers ayant un domicile fixe à l'étranger (maximum 50 km à partir de la frontière suisse) sont autorisés à participer aux tournois de la SKF s'ils ont 3 licences de membres consécutives inscrites sur leur passeport SKF, s'ils ne sont pas membres d'une deuxième nation et de son dojo et s'ils participent aux tournois pour cette nation/dojo. Pour l'inscription aux championnats suisses et aux tournois de la Swiss Karate League, une confirmation écrite du domicile de la commune ou de la ville doit être jointe. Le dojo doit confirmer par écrit que l'athlète s'entraîne régulièrement au karaté dans un dojo de la SKF. S'il est constaté que ce règlement n'est/n'a pas été respecté, l'athlète concerné sera disqualifié et le dojo sanctionné.

4.2 Coaches & Assistants

Le module de coaching est recommandé, mais pas obligatoire.

Chaque dojo reçoit des rubans d'accès (de couleur différente le samedi et le dimanche) ou accréditations (l'organisateur en est responsable) à l'entrée ou à la table centrale pour ses accompagnateurs (y compris les photographes du dojo) enregistrés sur Sportdata/SportsID. Un maximum de 12 bracelets/accréditations d'accès est distribué par dojo et par jour. Toute personne portant un bracelet d'accès/accréditations peut coacheur. Les bracelets d'accès/accréditations ne doivent pas être transmis à d'autres personnes. Les dojos sont responsables de la formation et du comportement de leur personnel d'encadrement.

Tenue : Tenue d'entraînement du dojo (T-shirt possible, pas de casquette, pas de poches). La tenue d'entraînement du cadre national n'est pas autorisée !

Règle spéciale concernant les services photographiques :

Si la SKF fait appel à un service photographique officiel lors d'une manifestation et assure le service photographique sur toutes les surfaces de combat, aucun autre photographe n'est autorisé dans la zone de compétition (zone du tatami et ses environs immédiats).

Dans ce cas, les photographes du dojo ne sont autorisés à se trouver que dans les zones réservées aux spectateurs.

Les photos prises par le service photo officiel sont mises à la disposition de tous les participants, dojos et médias après l'événement via les canaux appropriés et peuvent être achetées. Les informations à ce sujet sont communiquées par la SKF ou l'organisateur concerné.

4.3 Presse & officiels

Les nouvelles cartes pour la presse et les officiels peuvent être demandées à l'avance par e-mail (skf-leistungssport@karate.ch) jusqu'à la date limite d'inscription et seront remises sur place à la table centrale. En cas de perte, une nouvelle carte peut être commandée pour CHF 20.00 (par e-mail à : skf-leistungssport@karate.ch jusqu'à la date limite d'inscription).

Les cartes de remplacement, qui doivent être délivrées lors du tournoi dans des cas exceptionnels, coûtent 20 CHF.

Presse :

Sont considérés comme presse les photographes/journalistes indépendants. Les journalistes ont besoin d'une carte officielle de la SKF (pour les zones de compétition). Les nouvelles cartes peuvent être demandées à l'avance par e-mail (skf-leistungssport@karate.ch) jusqu'à la date limite d'inscription et seront remises sur place à la table centrale. En cas de perte, une nouvelle carte peut être commandée pour CHF 20.00 (par e-mail à : skf-leistungssport@karate.ch jusqu'à la date limite d'inscription).

Les cartes de remplacement qui doivent être délivrées lors du tournoi dans des cas exceptionnels coûtent CHF 20.00.

Officiels :

Sont considérés comme officiels les membres du Comité central, le directeur général, les membres des départements, des ressorts et des commissions ainsi que les membres d'honneur de la SKF. Le responsable du ressort décide en dernier ressort de l'admission d'autres personnes.

Règle spéciale concernant les services photographiques :

Si la SKF fait appel à un service photographique officiel lors d'une manifestation et assure le service photographique sur toutes les surfaces de combat, aucun autre photographe n'est autorisé dans la zone de compétition (zone du tatami et ses environs immédiats).

Dans ce cas, les photographes du dojo ne sont autorisés à se trouver que dans les zones réservées aux spectateurs.



Les photos prises par le service photo officiel sont mises à la disposition de tous les participants, dojos et médias après l'événement via les canaux appropriés et peuvent être achetées. Les informations à ce sujet sont communiquées par la SKF ou l'organisateur concerné.

4.4 Arbitre

Inscription en ligne des arbitres SKF aux tournois sur SportsID :

SKL - Swiss Karate League : **International, National A, B, C et D (aspirants)**

CS - Championnat suisse : **International, National A, B, C**

Responsables de l'arbitrage :

Commission nationale des arbitres SKF (CNA). Les questions doivent être adressées directement au représentant de la section concernée au sein de la CNA:

Covoiturage :

Dans la mesure du possible, le voyage aller et retour sera organisé en commun. L'inscription se fait à l'avance sur SportsID (voir règlement d'arbitrage, annexe 3).

Recours à des arbitres licenciés :

Une licence d'arbitre n'implique aucun droit à un engagement général et/ou à un engagement en finale.

5 Pénalités, protestations

5.1 Peines

Les athlètes et les accompagnateurs qui sont suspendus par les sections de la SKF et/ou de la SKF en raison d'un comportement antisportif grave ne peuvent pas participer aux manifestations de compétition de la SKF pendant la durée de la suspension. Les noms des athlètes et des accompagnateurs suspendus doivent être présentés au Comité central de la SKF. Une récidive peut entraîner l'exclusion de la SKF.

Les athlètes et accompagnateurs qui reçoivent un Shikkaku lors d'une manifestation officielle de la SKF (ou à une manifestation placée sous l'autorité de la CNA), confirmé dans les 7 jours par le président de la commission nationale des arbitres (pour Ippon Shobu par le responsable au sein de la CSN pour Ippon Shobu), sont automatiquement suspendus pour les deux tournois nationaux suivants (SKL/SM). Dans ce cas, aucune audience juridique ne doit être garantie.

En cas de shikkaku répété ou sur demande de la Commission nationale d'arbitrage, le Comité central - après consultation de la Commission nationale d'arbitrage - décide d'une suspension de longue durée ou d'une exclusion de la SKF. Dans ce cas, le droit d'être entendu doit être garanti.

L'organisateur (président du CO) peut expulser les athlètes, les coachs, les accompagnateurs et les spectateurs de la salle s'ils ne respectent pas les directives du CO ou des services de sécurité.

En cas d'infraction grave, la suspension - si elle est confirmée dans les 7 jours par le président central et/ou son remplaçant - peut être prononcée pour une année pour tous les tournois au sein de la SKF. En cas de récidive, le Comité central décide d'une suspension de plusieurs années ou d'une exclusion de la SKF. En cas de menaces et/ou de voies de fait envers les arbitres, les officiels et les athlètes, la SKF se réserve le droit de prendre des mesures pénales.

En cas d'incidents verbaux et physiques antisportifs non sanctionnés, le CC peut suspendre les athlètes, les coachs et les personnes présentes dans la salle de sport pour une durée déterminée ou indéterminée pour les tournois de la SKF. Les procédures de sanction se basent uniquement sur des faits écrits (enregistrements filmés autorisés) avec des témoignages. Tous les documents doivent être remis par écrit au président central au plus tard sept jours après la manifestation. Dans ce cas, le droit d'être entendu doit être garanti.

5.2 Protestations

Les protêts doivent être annoncés au chef de tatamis immédiatement après le combat. Le protêt écrit doit être rempli dans les 5 minutes suivant l'annonce de l'intention de déposer un protêt et être accompagné de la taxe de protêt de 300 francs. Le chef de tatamis transmet immédiatement le protêt à la commission nationale d'arbitrage pour évaluation. Si le protêt est accepté, le montant est remboursé.

6 Programme sportif : Tournois de shobu

Pour chaque tournoi SKL et SM, le groupe de pilotage Sport de la SKF envoie un **superviseur officiel**. Le superviseur assume les tâches suivantes sur place pour le compte de la SKF :

- **Surveiller le déroulement organisationnel le jour du tournoi du point de vue de la SKF** et veiller au respect des dispositions du règlement sportif.
- **Interlocuteur principal le jour du tournoi** pour l'organisateur, les dojos, les arbitres et les entraîneurs.
- **Interface centrale le jour du tournoi** entre l'organisateur, l'équipe informatique de la SKF, la NSK, la NCK et les services centraux de la SKF.
- **Pouvoir de décision sur les questions organisationnelles le jour du tournoi**, dans la mesure où cela est nécessaire au bon déroulement et à la sécurité du tournoi.
- **Responsabilité des éventuelles modifications de dernière minute du programme le jour du tournoi**, si celles-ci s'avèrent nécessaires en raison du déroulement du tournoi.
- **Contrôle qualité de l'ensemble du déroulement de l'événement le jour du tournoi**, observation de la qualité du déroulement et identification des potentiels d'amélioration pour les futurs tournois.

6.1 Équipement

Un karaté-gi blanc doit être porté. Un insigne de club sur le côté gauche de la poitrine est autorisé, les croix CH doivent être enlevées (le masquer n'est pas autorisé !). Les bandages doivent être approuvés par la Commission nationale d'arbitrage SKF (CNA).

Les lentilles de contact sont sous la responsabilité de chacun. Les lunettes, bijoux, objets métalliques, etc. ne sont pas autorisés dans toutes les catégories ! En ce qui concerne l'équipement, les lunettes, bijoux, objets métalliques, etc. ne sont pas autorisés. Cette énumération n'est pas exhaustive.

Exception : en Kata individuel U12 et U14, les lunettes sont autorisées en compétition.

Les protections ne doivent pas être trop usées ou endommagées (pas de blanc visible)

Obligatoire pour le kumité :

- Ceinture rouge ou bleue
- Protège-mains homologués par la WKF, un compétiteur portant des protège-mains rouges et l'autre des protège-mains bleus
- Protège-dents
- Protège-tibias homologués par la WKF, un compétiteur portant des protège-tibias rouges et l'autre des protège-tibias bleus (facultatif pour les moins de 12 ans)
- Protège-pieds homologués par la WKF, un compétiteur portant des protège-pieds rouges et l'autre des protège-pieds bleus.
- Protection du corps homologuée par la WKF (à partir de la catégorie U16)
- Coquille homologuée par la WKF pour les compétiteurs masculins (facultative pour les U12)
- Protection poitrine/protection combinée (protection poitrine et protection du corps) homologuée par la WKF pour les compétitrices féminines (à partir de la catégorie U16)
- U12-U14 : pour les compétiteurs des catégories U12-U14 doivent porter un casque et un veste de protection externe homologué par la WKF (ATTENTION : à ne pas confondre avec la protection du corps !). Les compétitrices doivent en outre porter une protection thoracique homologuée par la WKF.

Seuls les protections qui ont passé avec succès l'examen d'entrée sont approuvés par la Commission nationale d'arbitrage (CNA).

Satisfaire aux exigences de la WKF : <http://www.karateprotections.com/>

Tous les protecteurs HIKU sont, comme les années précédentes, toujours autorisés lors des tournois SKL et SM.

Important : si l'équipement est incorrect, l'athlète a 2 minutes pour le corriger, sinon il sera disqualifié.

6.2 Classes d'âge et gradation minimale

Pour les championnats Shobu de la SKF, les années de naissance sont celles où les athlètes atteignent l'âge indiqué.

L'année de naissance fait foi ! Grade minimum 5e kyu (ceinture bleue).

6.3 Discipline : KATA-INDIVIDUEL

6.3.1 Catégories

En **kata individuel**, les catégories suivantes s'appliquent :

Catégorie	Age	Sexe	Désignation
U12	10	Femme	U12 KATA FEMALE 10 YEARS
		Mâle	U12 KATA MALE 10 YEARS
	11	Femme	U12 KATA FEMALE 11 YEARS
		Mâle	U12 KATA MALE 11 YEARS
U14	12	Femme	U14 KATA FEMALE 12 YEARS
		Mâle	U14 KATA MALE 12 YEARS
	13	Femme	U14 KATA FEMALE 13 YEARS
		Mâle	U14 KATA MALE 13 YEARS
Cadet (U16)	14	Femme	CADET KATA FEMALE 14 YEARS
		Mâle	CADET KATA MALE 14 YEARS
	15	Femme	CADET KATA FEMALE 15 YEARS
		Mâle	CADET KATA MALE 15 YEARS
Junior (U18)	16-17	Femme	JUNIOR KATA FEMALE
		Mâle	JUNIOR KATA MALE
U21	18-20	Femme	U21 KATA FEMALE
		Mâle	U21 KATA MALE
Seniors (Élite)	16-99	Femme	FEMALE KATA
		Mâle	MALE KATA

6.3.2 Double participations

En principe, il n'y a pas de double départ dans les compétitions Kata. Toutefois, il est permis :

U18 Juniors peuvent concourir dans la catégorie Kata individuel en plus de l'élite à des fins de promotion.
U21 peuvent concourir dans la catégorie Kata individuel en plus de l'élite à des fins de promotion.

6.3.3 Règlement - KATA

Organisation selon le [règlement de compétition WKF](#) le plus récent, sous réserve de dispositions nationales spéciales (proposition de la commission nationale d'arbitrage ; approbation du comité central). En principe, les compétitions avec points se déroulent selon un système d'élimination directe avec des tours de consolation.

IMPORTANT :

jusqu'à U14 : à chaque tour, un kata différent doit être présenté (jusqu'à 4 au maximum). A partir du 5e tour, un kata peut être répété, mais pas le dernier kata présenté.

Dès U16 : à chaque tour, un kata différent doit être présenté (jusqu'à 5 au maximum). A partir du sixième tour, un kata peut être répété, mais pas le dernier kata présenté.

Enfants (U12 + U14) :

En dérogation au règlement de la WKF, les dispositions suivantes s'appliquent :

Eliminations et finales avec drapeaux (système d'élimination directe avec consolation). Libre choix du kata (Tokui-Kata) dans la liste officielle du catalogue WKF. A partir de la demi-finale (4 derniers), les athlètes présentent le kata individuellement l'un après l'autre, dans les tours précédents, les katas sont présentés simultanément.

6.4 Discipline : KATA-TEAM

6.4.1 Catégories

Les catégories suivantes s'appliquent au **kata par équipe** :

Catégorie	Nombre de sportifs	Age	Sexe	Désignation
U14	3 (+1)	10-13	Mixte	U14 TEAM KATA MIXED
Cadet (U16)	3 (+1)	10-15	Mixte	CADET TEAM KATA MIXED
Junior (U18)	3 (+1)	10-17	Femme	JUNIOR TEAM KATA FEMALE
			Mâle	JUNIOR TEAM KATA MALE
Seniors (Élite)	3 (+1)	14-99	Femme	FEMALE TEAM KATA
			Mâle	MALE TEAM KATA

Le doyen de l'équipe détermine la catégorie d'âge. L'équipe Kata est composée de 3 athlètes et peut contenir 1 athlète de réserve (dont le nom doit être obligatoirement indiqué lors de l'inscription). En U14 et U16, les équipes peuvent être composées aussi bien d'athlètes féminins que masculins. Le nombre d'athlètes féminins/masculins ne joue aucun rôle. Les athlètes de différents dojos peuvent former une équipe.

Les athlètes issus de différents dojos peuvent, en accord avec les responsables de leur dojo, déterminer pour quel dojo ils souhaitent concourir. Si une équipe souhaite concourir sous une appellation neutre, elle doit en faire la demande préalable auprès des services centraux (skf-leistungssport@karate.ch).

6.4.2 Double participations

Il n'y a pas de double départ dans les compétitions de kata par équipe. Aucune équipe ne peut participer dans deux catégories et aucun athlète ne peut participer dans deux équipes différentes.

6.4.3 Règlement

Anologue Kata individuel.

Libre choix du kata dans la liste officielle de la WKF.

Equipe Kata U14 :

A chaque tour, un kata différent doit être présenté (jusqu'à 4 au maximum). A partir du cinquième tour, le kata peut être répété, mais pas le dernier kata présenté.

La catégorie se déroule sans bunkai.

Equipe Kata U16 :

A chaque tour, un kata différent doit être présenté (jusqu'à 5 au maximum). A partir du sixième tour, le kata peut être répété, mais pas le dernier kata présenté.

La catégorie se déroule sans bunkai.

Team Kata U18, Seniors :

Un kata différent doit être présenté à chaque tour. (jusqu'à 5 au maximum). A partir du sixième tour, le kata peut être répété, mais pas le dernier kata présenté.

Finale et 3ème place Décision avec Bunkai (démonstration de Kata et Bunkai, max. 5 minutes).

6.5 Discipline : KUMITE - Individuel

6.5.1 Catégories

En **kumite individuel**, les catégories suivantes sont valables :

Catégorie	Age	Sexe	Désignation	Poids °
U12	10-11	Femme	U12 KUMITE FEMALE	Léger, moyen, lourd *
		Mâle	U12 KUMITE MALE	Léger, Léger-moyen, Moyen, Lourd *
U14	12-13	Femme	U14 KUMITE FEMALE	Léger, Léger-moyen, Moyen, Lourd *
		Mâle	U14 KUMITE MALE	Léger, Léger-moyen, Moyen-léger, Moyen, Moyen-lourd, Lourd *
U16 (Cadets)	14-15	Femme	CADET KUMITE FEMALE	-47 KG**, -54 KG, -61 KG, 61+ KG**
		Mâle	CADET KUMITE MALE	-52 KG**, -57 KG, -63 KG, -70 KG, 70+ KG*
U18 (Juniors)	16-17	Femme	JUNIOR KUMITE FEMALE	-48 KG**, -53 KG, -59 KG, -66 KG, 66+ KG**
		Mâle	JUNIOR KUMITE MALE	-55 KG**, -61 KG, -68 KG, -76 KG, 76+ KG**
U21	18-20	Femme	U21 KUMITE FEMALE	-50 KG, -55 KG, -61 KG, -68 KG, 68+ KG
		Mâle	U21 KUMITE MALE	-60 KG, -67 KG, -75 KG, -84 KG, 84+ KG
Seniors (Élite)	18-99	Femme	FEMALE KUMITE	-50 KG, -55 KG, -61 KG, -68 KG, 68+ KG
		Mâle	MALE KUMITE	-60 KG, -67 KG, -75 KG, -84 KG, 84+ KG

° La tolérance de poids est de

U12, U14 : +/- 3,000 grammes (y compris le karaté-gi et l'équipement de protection complet)

U16, U18 : +/- 500 grammes

U21, Élite : +/- 500 grammes

** U12, U14 :*

Les catégories de poids sont déterminées en fonction du nombre d'inscriptions. La répartition se fait **aussi régulièrement que possible** dans les catégories mentionnées. La différence de poids et le nombre de participants sont pris en compte. A des fins de promotion, des catégories de poids supplémentaires peuvent être organisées afin lors des tournois SKL de ne pas dépasser 16 enfants par catégorie de poids. **Le poids corporel exact doit donc être indiqué sur l'inscription.** Si une catégorie de poids supplémentaire a été ajoutée lors d'au moins un tournoi SKL de l'année en question, une catégorie supplémentaire sera également ajoutée lors des championnats suisses.

** Si **plus de 20 participants** sont inscrits dans les catégories de poids les plus basses ou les plus élevées des **U16** et **U18**, le chef du sport de performance peut, en accord avec le responsable du ressort SKL et l'organisateur, introduire une catégorie de poids supplémentaire à des fins de promotion. Celle-ci est déterminée avant chaque tournoi SKL sur la base des poids déclarés, dans le but de répartir les participants de manière aussi équilibrée que possible entre les deux catégories. Pour la catégorie de poids supplémentaire, la tolérance de poids est de **+/-1000 grammes**. Si une catégorie de poids supplémentaire a été mise en place lors d'au moins un tournoi SKL de l'année en question, une catégorie supplémentaire sera également créée pour les CS. Lors des CS, celle-ci sera également déterminée sur la base des poids déclarés, dans le but de répartir les participants de manière aussi équilibrée que possible entre deux catégories.

6.5.2 Contrôle du poids

Le contrôle du poids est obligatoire pour **tous les athlètes Kumite** ! Les tolérances de poids et les temps correspondants sont applicables. Le contrôle du poids est effectué de manière analogue au règlement de la WKF.

U12, U14: Les enfants sont pesés exclusivement sur le tatami avant le début de la catégorie. La pesée s'effectue en karaté-gi et avec l'équipement de protection complet

A partir de U16 : Le contrôle du poids a lieu dans la salle et il y a toujours 2 personnes par sexe (fournies par le comité d'organisation). Une pièce d'identité avec photo doit impérativement être présentée lors de la pesée. Les temps sont indiqués dans l'horaire. Une pesée ultérieure est autorisée si elle a lieu avant l'heure limite de pesée annoncée. L'heure de pesée doit être respectée conformément à l'avis de course. Les assistants mis à disposition par le comité d'organisation doivent saisir le poids exact. En cas de pesée répétée, le poids est noté à chaque fois.

Les concurrents qui se présentent après l'heure limite de pesée n'ont pas le droit de participer. L'organisation est confiée à l'organisateur. La pesée doit être effectuée avec une balance homologuée !

6.5.3 Double participations

En principe, il n'y a pas de double départ dans les compétitions de kumite. Toutefois, il est permis : U21 peuvent concourir dans la catégorie kumite individuel en plus de l'élite à des fins de promotion.

6.5.4 Règlement - KUMITE

Organisation selon le [règlement de compétition](#) actuel [de la WKF](#), sous réserve de dispositions nationales spéciales (proposition de la commission nationale d'arbitrage ; approbation du comité central). En principe, les compétitions se déroulent selon un système d'élimination directe avec des tours de consolation.

En plus du règlement de la WKF, les dispositions suivantes s'appliquent :

Catégorie U12 :

Durée effective du combat : 1,5 minute.

6.6 Discipline : KUMITE - TEAM

6.6.1 Catégories

En **kumite par équipe**, les catégories suivantes sont valables :

Catégorie	Age	Nombre de sportifs	Sexe	Désignation	Participants externes
Cadet (U16)	14-15	4 (+2)	2 Femme + 2 Homme	CADET TEAM KUMITE	1
Junior (U18)	16-17	4 (+2)	2 Femme + 2 Homme	JUNIOR TEAM KUMITE	1
Seniors	18+	4 (+2)	2 Femme + 2 Homme	SENIORS TEAM KUMITE	1

L'équipe de kumite est composée de 4 athlètes (2x masculins + 2x féminins) et peut comprendre 1 athlète de réserve par sexe (dont les noms doivent être obligatoirement indiqués lors de l'inscription). 1 athlète peut être d'un autre dojo.

6.6.2 Contrôle du poids

Les compétitions de kumite par équipe se déroulent sans catégories de poids (Open). Il n'y a donc pas de contrôle de poids.

6.6.3 Double participations

Il n'y a pas de double départ dans les compétitions de kumite par équipe. Aucune équipe ne peut concourir dans deux catégories et aucun athlète ne peut concourir dans deux équipes différentes.

6.6.4 Règlement

Analogue au règlement Kumite individuel. Il n'y a pas de repêchage dans le Kumite par équipe. Une équipe ne peut prendre le départ que si 4 des athlètes inscrits (2 hommes, 2 femmes) sont aptes au combat lors du premier tour. À partir du deuxième tour, il en faut au moins autant pour remporter le match après les tours. Exception : un athlète est absent en raison d'une blessure contractée sur place ou au préalable (avec certificat médical). Dans ce cas, l'équipe peut prendre le départ avec 3 athlètes. Le combat non disputé est considéré comme 8:0 pour l'équipe adverse.

La décision concernant le vainqueur d'une rencontre par équipe est prise dans l'ordre suivant (conformément au règlement de la WKF, annexe 6) :

1. Majorité de combats remportés

L'équipe ayant remporté le plus grand nombre de combats individuels remporte la rencontre.

2. Total des points marqués lors de toutes les rencontres

En cas d'égalité du nombre de combats remportés, le total des points marqués par les deux équipes est comparé. L'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points remporte la rencontre.

3. Combat décisif

Si le total des points est également identique, l'arbitre tire à pile ou face pour déterminer si le combat décisif sera disputé par une femme ou par un homme.

Chez les moins de 16 ans, en raison des différences de taille importantes, un deuxième tirage au sort est effectué pour déterminer si c'est le plus grand ou le plus petit qui disputera le combat décisif. Si le combat décisif se termine sur un match nul, la décision est prise par Hantei.

Ordre des combattants :

U18 et élite :

homme - femme - homme - femme ou

femme - homme - femme - homme.

Une pièce de monnaie est tirée sur place (en général après la pause de midi) à la table centrale par un arbitre afin de déterminer l'ordre de départ du 1er tour. Si le 1er tour où se déroule une rencontre selon les tirages au sort est par exemple le 1/8 de finale, l'ordre établi sera appliqué de la même manière dans toutes les poules. En 1/4 de finale, ainsi que dans les tours suivants, l'ordre est toujours alterné.

U16 :

homme (plus petit) - femme (plus grande) - homme (plus grand) - femme (plus petite) ou

femme (plus petite) - homme (plus grand) - femme (plus grande) - homme (plus petit)

Une pièce de monnaie est tirée sur place (en général après la pause de midi) à la table centrale par un arbitre afin de déterminer l'ordre de départ du 1er tour. Si le 1er tour où se déroule une rencontre selon les tirages au sort est par exemple le 1/8 de finale, l'ordre établi sera appliqué de la même manière dans toutes les poules. En 1/4 de finale, ainsi que dans les tours suivants, l'ordre est toujours alterné.

La taille est déterminante. En cas de doute, c'est l'arbitre qui décide.

7 Programme d'activités sportives : Tournois d'ippon shobu

7.1 Règlement

Réalisation selon le règlement ESKA-Kumite, sous réserve de dispositions nationales spéciales (proposition de la commission nationale d'arbitrage ; approbation du comité central).

Dispositions relatives aux compétitions complétant le règlement de l'ESKA :

En plus du règlement de l'ESKA, le règlement de compétition suivant s'applique :

En ce qui concerne l'équipement, les lunettes, les bijoux, les objets métalliques, etc. ne sont pas autorisés. Cette liste n'est pas exhaustive.

7.2 Équipement

Équipement de protection autorisé selon le règlement ESKA, art. 8.8

- Protège-mains ESKA* officiels obligatoires
- Protection dentaire obligatoire
- Protection basse autorisée
- Protège-poitrine autorisé chez les femmes

* Protège-mains officiels ESKA : Budo Nord, blanc ; en outre, les protège-mains homologués SKF sont autorisés. Les autres équipements de protection ne sont pas autorisés.

Autre équipement :

- Karaté-gi blanc (propre, sans motif)
- Insigne du club autorisé sur le côté gauche de la poitrine, les croix CH doivent être retirées (il est interdit de les recouvrir d'un autocollant !)
- Pas d'objets métalliques, de serre-tête, de décos, etc. Cette liste n'est pas exhaustive.
- Les bandages, attelles, supports, appareils dentaires métalliques doivent être approuvés par le médecin du tournoi et la Commission nationale d'arbitrage (CNA). L'athlète assume l'entièr responsabilité du port de ces appareils dentaires.
- Les lunettes ne sont pas autorisées. Les lentilles de contact souples peuvent être portées sous la responsabilité de chacun.
- Ceintures rouges et blanches en plus de sa propre ceinture Kyu ou Dan

7.3 Classes d'âge et gradation minimale

Pour les championnats d'Ippon Shobu de la SKF, les années de naissance sont celles où les athlètes atteignent l'âge indiqué.

L'année de naissance fait foi ! Grade minimum 5e kyu (ceinture bleue).

7.3.1 Classements aux tournois Ippon-Shobu

Lors du championnat suisse Ippon-Shobu, les premiers et deuxièmes classés de chaque catégorie individuelle du championnat précédent sont classés.

7.4 Discipline : KUMITE - Individuel

7.4.1 Catégories Kumite individuel

En **individuel**, les catégories suivantes s'appliquent :

Catégorie	Age	Sexe	Désignation	Poids
U14 (enfants)	12-13	Femme	Filles	* Open
		Mâle	Garçons	* Open
U16 (jeunes)	14-15	Femme	Youth Female	Open
		Mâle	Youth Male	Open
U18 (cadets)	16-17	Femme	Cadets Female	Open
		Mâle	Cadets Male	Open
U21 (juniors)	18-20	Femme	Juniors Female	Open
		Mâle	Juniors Male	Open
21+ (Élite)	Dès 21	Femme	Seniors Female	Open
		Mâle	Seniors Male	Open

* Si nécessaire, les catégories de poids sont divisées

7.4.2 Mode de compétition en kumite individuel

Le temps de compétition est de (temps de combat effectif) :

- 1½ minute effective chez les enfants U14
- 2 minutes effectives pour les femmes et les hommes (à partir de U16)
- 3 minutes effectives en finale individuelle Elite Dames / Elite Hommes
- 1 minute effective en cas de prolongation (toutes catégories).

Le système de points appliqué est le suivant :

- Ippon Shobu : un point complet (ippon) ou deux wazaari mettent fin au combat.
- Sakidori Ippon (Encho-Sen) : Le premier point (wazaari ou ippon) met fin au combat.
- Sanbon Shobu : deux points complets (deux ippons, quatre wazaari ou une combinaison des deux) mettent fin au combat (points win best of three). Ce mode est utilisé en finale seniors dans les catégories individuelles dames et messieurs.

Le mode appliqué est le suivant :

- Système d'élimination sans consolation
- Combat principal selon le système de points appliqué (voir ci-dessus). Si aucun vainqueur n'est désigné, l'arbitre détermine le vainqueur par Hantei. Si la décision est "Hikiwake" (match nul), la procédure suivante s'applique :

1. Sakidori Ippon (Encho-Sen), prolongation
2. Hantei (décision de l'arbitre, plus de match nul possible).

7.4.3 Classes de poids/tolérance de poids

Les compétitions de kumite se déroulent sans catégories de poids (Open). Exception faite des catégories enfants U14, où les athlètes peuvent être répartis en catégories de poids si nécessaire.

7.4.4 Double participations

A des fins de promotion, les U18 peuvent prendre le départ en plus chez les U21 et les U21 chez les élites.

7.5 Discipline : KUMITE - TEAM

7.5.1 Objectifs généraux

Dans les catégories kumite par équipe (femmes, hommes), les équipes sont composées de trois compétiteurs ou compétitrices plus un remplaçant. Les équipes doivent être au complet au début du combat (première rencontre). Les trois combats doivent être disputés lors de chaque rencontre.

Les équipes peuvent être composées de différents dojos. Deux athlètes doivent provenir du même dojo. Les équipes participent pour le dojo d'où provient la majorité des athlètes.

La catégorie Team-Kumite n'est organisée qu'à partir d'un nombre de participants égal à 2 équipes.

7.5.2 Catégories d'équipes

En **kumite par équipe**, les catégories suivantes sont valables :

Catégorie	Age	Nombre de sportifs	Sexe	Désignation	Poids	Participants externes
U16/U18 (jeunes cadets)	14-17	3 (+1)	Femme	Team Kumite Cadets Femme	Ouvert	1
		3 (+1)	Mâle	Team Kumite Cadets Male	Ouvert	1
U21/Élite (Élite)	Dès 18	3 (+1)	Femme	Team Kumite Seniors Femme	Ouvert	1
		3 (+1)	Mâle	Team Kumite Seniors Male	Ouvert	1

7.5.3 Mode de compétition en kumite par équipe

Système d'élimination sans repêchage.

Les rencontres individuelles se déroulent selon le système Ippon Shobu : Un point complet (ippon) ou deux wazaari mettent fin au combat. La durée du combat est de deux minutes.

Si aucun vainqueur n'est désigné avant la fin de la compétition, l'arbitre décide par Hantei. Si la décision est "Hikiwake" (match nul), la compétition n'est PAS disputée.

Les critères de décision suivants s'appliquent pour déterminer l'équipe gagnante :

1. Majorité de victoires
2. Majorité de combats gagnés avant la limite (ippon, awasete ippon par deux wazaari)
3. Pluralité d'ippons directs (Hansoku est considéré comme un ippon pour l'équipe adverse)
4. Match de barrage par un membre de l'équipe. Les règles de détermination du vainqueur sont alors les mêmes que pour le combat individuel.

7.5.4 Classes de poids/tolérance de poids

Les compétitions de kumite par équipe se déroulent sans catégorie de poids (Open).

8 Programme sportif : para-karaté

Classes d'âge et gradation minimale

A partir de 10 ans (l'**année de naissance** fait foi) ! Grade minimum 8e kyu (ceinture jaune).

Règles de compétition Kata

Sont autorisées à participer les personnes handicapées issues de toutes les écoles de karaté SKF et des groupes de sport handicap qui pratiquent régulièrement le karaté.

Les règles officielles de compétition pour Kata de la SKF sont applicables, avec les ajouts/modifications suivants :

1. Body / Kata accompagnée

En raison de déficiences mentales, les compétiteurs ne peuvent pas ou très peu mémoriser les enchaînements des Kata. Pour les compétiteurs souffrant d'une déficience intellectuelle (DI), il est donc permis à un moniteur/assistant/aide de suivre le kata à côté du compétiteur.

2. Coacher

Le responsable/assistant/aide peut donner des indications verbales et auditives pour le kata à côté du tatami, comme par exemple le bras droit, le bras gauche, la rotation etc. le coaching ininterrompu n'est pas autorisé, sauf pour les combattants aveugles. De plus, les indications ne sont autorisées que par une personne préalablement annoncée à l'arbitre.

Moyens auxiliaires

Les dispositifs d'assistance adaptés à la gêne occasionnée sont autorisés, mais doivent être signalés au préalable à l'arbitre principal.

Sont autorisés : Lunettes, aides à la marche, fauteuil roulant, appareils auditifs, chaussures spéciales (marche difficile). Toute autre assistance non mentionnée, peut être approuvée par le comité d'organisation.

3. Niveau d'atteinte

Afin de tenir compte de la déficience du participant lors de la compétition et de permettre une concurrence équitable, un niveau de déficience est attribué au compétiteur. Celui-ci doit être indiqué lors de l'inscription. Quatre niveaux sont possibles :



Extrait de "WKF PARA KARATE Seminar 10 May 2021.pdf"

Niveau Classification selon la charge d'assistance

Niveau 1 (faible niveau de prise en charge) = **MILD**

Ne nécessite pas ou peu de soutien spécifique - Ne nécessite pas d'attention particulière - Peut présenter des katas de karaté de manière autonome ou nécessite un soutien minimal.

Niveau 2 (charge d'assistance moyenne) = **MODERATE**

A besoin de temps en temps d'aide dans ses activités sportives - Présente de temps en temps des troubles du comportement nécessitant une attention particulière - Le sportif peut présenter le kata avec un soutien verbal ou à l'aide d'une technique brièvement montrée pour se souvenir de l'enchaînement.

Niveau 3 (prise en charge élevée) = **SEVERE**

Nécessaire pour tous les types de sport, d'exercice ou de jeu, de manière permanente ou pratiquement permanente le soutien par les moniteurs/assistants/aides.

Présente constamment ou pratiquement constamment des comportements difficiles. (par ex. tolérance faible/absente à la frustration, manque de contrôle des impulsions). Le sportif est capable de présenter partiellement un kata de karaté grâce à un accompagnement spécial par un moniteur/assistant/aide.

4. L'évaluation - Degré de déficience, handicap

L'évaluation se fait avec un drapeau pour la catégorie Kata.

Si les catégories kata sont classées selon le niveau en fonction du niveau d'assistance requis, aucun point bonus spécifique au handicap n'est attribué à l'athlète. En cas de regroupement des catégories, un ajustement de 1 à 2 points peut être attribué en fonction de la différence de niveau/du degré de handicap..

5. Comportement -> Sanctions

Certaines déficiences mentales entraînent, lors des compétitions, des comportements inhabituels des participants vis-à-vis des arbitres. C'est pourquoi les avertissements et les disqualifications en cas de propos et de comportements verbaux inappropriés devraient être pris en concertation avec le coach. Le coach du compétiteur a la responsabilité d'en informer l'arbitre principal. Le coach ou l'assistant peut assister son concurrent au départ.

6. Choix du kata

Dans toutes les catégories, les katas peuvent être présentés plusieurs fois. Le nom du kata n'est pas annoncé à la table de compétition.

Les enchaînements de kata adaptés sont autorisés, mais le kata original doit rester être clairement reconnaissable.

7. Responsabilité

Les participants doivent s'assurer eux-mêmes d'une couverture d'assurance suffisante. L'organisateur ainsi que la SKF ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables. En s'inscrivant, les participants et le responsable du dojo confirment les règles de responsabilité.

8. Commission des arbitres

Hakan Güldür, arbitre SKF A, est l'arbitre responsable pour cette catégorie.

Les finales ont lieu juste après chaque catégorie.

Repêchages : Système de repêchage automatique

Tous les participants passent au tour de consolation s'ils perdent leur première rencontre. Ils sont reportés sur un "tableau de consolation". Cela garantit à tous les participants au moins deux rencontres. Podium et médailles pour les quatre premiers du tableau principal (demi-finalistes) Diplômes pour les quatre premiers des tours de consolation (distribués à la fin de la catégorie).



9 Modifications du règlement sportif

Le règlement sportif peut être modifié lors de la dernière réunion du comité central et mis en vigueur pour l'année suivante (au 1er janvier). Les demandes de modification doivent être envoyées au secrétariat central au plus tard 30 jours avant la réunion. Dans des cas extraordinaires, le Comité central peut également décider d'une modification en cours d'année. Le président de la CSN (art. 71, statuts SKF), le président de la NCK (art. 73, statuts SKF), le chef du sport de compétition ainsi que les membres du comité central sont habilités à faire des propositions.

Berne, le 12 décembre 2025

Fédération suisse de karaté (SKF)

A blue ink signature of the name "Erik Golowin".

Président central
Erik Golowin



Annexe 1 : Dispositions médicales générales

Dispositions générales :

Un élément essentiel de la promotion du karaté suisse est de protéger la santé des athlètes et de limiter autant que possible les possibilités d'accident dans la pratique du karaté. Les médecins qualifiés de la SKF sont les principaux responsables de cette prévention et de ces soins de santé.

Le comité central de la SKF élit le médecin responsable de la fédération, qui représente les intérêts médicaux au sein de la SKF. Le médecin de la fédération doit être consulté pour toutes les modifications de règlement qui affectent la santé des athlètes.

Des directives concernant la protection de la santé des karatékas sont établies. Elles sont élaborées par le médecin de la fédération, mises par écrit et discutées avec le comité central SKF et la commission nationale d'arbitrage.

Le médecin de la fédération, élu par le comité central de la SKF, est responsable de l'assistance médicale lors des championnats suisses élite et juniors/cadets. En cas d'empêchement, il assure le suivi médical en coordination avec l'organisateur.

Kumite et Kata :

Aucune compétition officielle de la SKF ne peut être organisée sans assistance médicale. Si cette prescription n'est pas respectée, l'organisateur en assume les conséquences (p. ex. annulation du championnat, perte de la couverture d'assurance, suspensions, etc.)

Les médecins portent sur eux la trousse sanitaire nécessaire et les instruments appropriés. Le médecin est tenu de porter des gants neufs à chaque traitement. Il est assisté par une équipe sanitaire organisée par l'organisateur.

Le dopage est interdit et punissable. On entend par cette interdiction l'utilisation de drogues, d'alcool, de caféine et de produits similaires correspondant aux substances dopantes mentionnées par Swiss Sports Integrity (Swiss Olympic) (voir liste actuelle). Le dopage est sanctionné, voir le règlement sur le dopage. Toute personne qui incite un athlète à se doper ou qui l'aide à le faire sera sanctionnée de la même manière.

Dispositions de protection en cas de perte de connaissance

Pour les athlètes & les dojos :

https://swissconcussion.com/wordpress/wp-content/uploads/CRT5_DE.pdf

Pour le personnel médical :

<https://swissconcussion.com/wordpress/wp-content/uploads/SCAT5.pdf>

Annexe 2 : Catalogue officiel WKF

1	Anan	35	Jiin	69	Passai
2	Anan Dai	36	Jion	70	Pinan Shodan
3	Ananko	37	Jitte	71	Pinan Nidan
4	Aoyagi	38	Juroku	72	Pinan Sandan
5	Bassai	39	Kanchin	73	Pinan Yondan
6	Bassai Dai	40	Kanku Dai	74	Pinan Godan
7	Bassai Sho	41	Kanku Sho	75	Rohai
8	Chatanyara Kusanku	42	Kanshu	76	Saifa
9	Chibana No Kushanku	43	Kishimono No Kushanku	77	Sanchin
10	Chinte	44	Kousoukun	78	Sansai
11	Chinto	45	Kousoukun Dai	79	Sanseiru
12	Enpi	46	Kousoukun Sho	80	Sanseru
13	Fukyugata Ichi	47	Kururunfa	81	Seichin
14	Fukyugata Ni	48	Kusanku	82	Seienchin (Seiyunchin)
15	Gankaku	49	Kyan No Chinto	83	Seipai
16	Garyu	50	Kyan No Wanshu	84	Seiryu
17	Gekisai (Geksai) 1	51	Matsukaze	85	Seishan
18	Gekisai (Geksai) 2	52	Matsumura Bassai	86	Seisan (Sesan)
19	Gojushiho	53	Matsumura Rohai	87	Shiho Kousoukun
20	Gojushiho Dai	54	Meikyo	88	Shinpa
21	Gojushiho Sho	55	Myojo	89	Shinsei
22	Hakusho	56	Naifanchin Shodan	90	Shisochin
23	Hangetsu	57	Naifanchin Nidan	91	Sochin
24	Haufa (Haffa)	58	Naifanchin Sandan	92	Suparinpei
25	Heian Shodan	59	Naihanchi	93	Tekki Shodan
26	Heian Nidan	60	Nijushihō	94	Tekki Nidan
27	Heian Sandan	61	Nipaipo	95	Tekki Sandan
28	Heian Yondan	62	Niseishi	96	Tensho
29	Heian Godan	63	Ohan	97	Tomari Bassai
30	Heiku	64	Ohan Dai	98	Unshu
31	Ishimine Bassai	65	Oyadomari No Passai	99	Unsu
32	Itosu Rohai Shodan	66	Pachu	100	Useishi
33	Itosu Rohai Nidan	67	Paiku	101	Wankan
34	Itosu Rohai Sandan	68	Papuren	102	Wanshu